

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 033-263302374-20250407-DEL_014_25-DE

Le 7 avril 2024 à 9h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, M. BERNARD, MME MEYER, MME NEOLIER, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL,

ABSENTES REPRESENTÉES : M. ROBERT qui a donné procuration à M GUIRAUD
M. HIRTZ, qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME BOURSEAU, qui a donné procuration MME NEOLIER
MME ROHEL qui a donné procuration MME GARRIGOU

ABSENTS : MME BOUDEAU, MME SANS, MME LANNELUC, MME BAHOUGNE.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 7

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : /

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

DATE DE L’AFFICHAGE : 8 avril 2025

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°014-25 – OBJET : Quorum non atteint

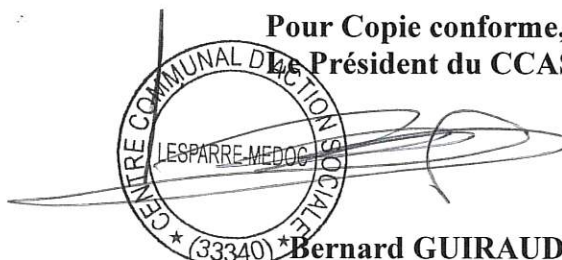
Conformément à la convocation du 1er avril 2025, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le lundi 7 avril 205 à 9h30, salle du conseil municipal, avec pour ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du PV du 20 février 2025
- Provision semi-budgétaire pour risques et charges
- Adoption du Budget Primitif 2025
- Renouvellement de la convention FSL
- Admission en non-valeur
- Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.
- Actes non communicables : Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS
- Actes non communicables : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.

Le président constate que le quorum n'est pas atteint. En conséquence, la réunion est annulée. Conformément aux dispositions du CGCT et du règlement intérieur, le Conseil d'administration sera reconvoqué dans un délai de 3 jour franc.

A Lesparre-Médoc, 7 avril 2025

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD